

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	05.03.2026	D1918	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRÉE DE VILLE LA SELLE LA FORGE RUE PAUL GARNIER
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 31 mars suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	05 MARS 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	05 MARS 2026

Flers Agglo est compétente pour les entrées de ville d'intérêts communautaires dont celle de la RD 18 pour sa portion comprise entre le carrefour giratoire du contournement (non inclus) sur la commune de la Selle-La-Forge et le carrefour giratoire du Pont-Féron sur la ville de Flers (non inclus).

Vitrine de l'entrée de ville, les objectifs affichés par Flers Agglo sont par l'intervention sur les espaces publics :

- d'embellir cette entrée de ville majeure pour le territoire de Flers Agglo en améliorant la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- de rendre attractif l'ensemble du foncier bâti et non bâti de cet espace situé sur cette entrée de ville en favorisant le développement des activités en lien notamment avec l'aménagement de la zone du Jardin mais également en assurant la mixité des usages (résidentielles, artisanales, commerciales...)
- de développer des mobilités décarbonées vers le centre-ville de Flers et les pôles générateurs de flux, de fluidifier et apaiser la circulation à hauteur des intersections mais également pour les accès/sorties des différents riverains présents sur cet axe.
- de rendre accessible les cheminements.
- de gérer les eaux de ruissellements en infiltration dans la mesure du possible.

La requalification de la rue Paul Garnier constitue donc un axe stratégique de la revitalisation de l'entrée de ville de Flers initiée à travers le programme Action Cœur de Ville. Cette entrée de ville a été intégrée dans le périmètre d'ORT sur Flers en décembre 2023.

Le projet d'aménagement cyclable de la rue Paul Garnier est un itinéraire sécurisé justifié par le trafic et les vitesses automobiles présentes sur cet axe en lien avec le projet de requalification de l'entrée de ville de la Selle-La-Forge.

Le coût estimé des travaux de terrassement, voirie s'élève à 1 582 268.10 € HT, soit 1 898 721.72 € TTC dont 353 089.70 € HT pour les aménagements cyclables.

Ce projet inscrit au Budget 2026 peut bénéficier de l'aide du Département de l'Orne dans le cadre de la mesure « Soutien au développement des pistes cyclables » selon le plan de financement suivant :

Aménagement cyclable - Entrée de Ville La Selle La Forge - Rue Paul Garnier		Montant HT	Montant TTC
		353 089,70 €	423 707,64 €
Plan de financement			
	Taux	Base éligible	Montant
Etat - DETR	29,79%	353 089,70 €	105 185,42 €
Fonds Vert	25,00%	353 089,70 €	88 272,43 €
Département Orne	20,00%	353 089,70 €	70 617,94 €
Flers Agglo			159 631,85 €
TOTAL			423 707,64 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** l'aide départementale « Soutien au développement de pistes cyclables » au taux maximal, auprès du Département de l'Orne pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3- PRECISE** que le projet ci-dessus est prévu au BP 2026.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260305-D1918-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

Yves GOASDOUE